

Zoom sur la Loi sur l'intégration à la nation québécoise

Juillet 2026



TCRI
Table de concertation
des organismes au service
des personnes réfugiées
et immigrantes

Introduction

En mai 2025, le gouvernement adopte la Loi sur l'intégration à la nation québécoise. Dans la foulée de cette loi, le gouvernement édicte la politique intitulée [Bâtir ensemble notre culture commune: Politique sur l'intégration nationale](#). Ce document, publié par le ministère de la Langue française, redéfinit en profondeur le cadre de l'intégration au Québec. À titre de rappel, la TCRI s'est prononcé à plusieurs reprises et a publié un [mémoire](#) à ce sujet.

Résumé

La politique présente l'intégration nationale comme un nouveau contrat social.

- Elle découle de la Loi sur l'intégration à la nation québécoise sanctionnée en mai 2025 pour officialiser le modèle d'intégration nationale.
- L'État cible des enjeux sociétaux majeurs dont la cohésion sociale à la nation québécoise, l'adhésion collective à la culture commune et la continuité de la seule société majoritairement francophone d'Amérique du Nord.
- L'État mentionne deux conditions essentielles pour une intégration réussie au Québec: «le renforcement du sentiment d'appartenance à la nation québécoise et à la culture commune» et «le juste équilibre entre la vitalité de la culture commune et la reconnaissance de la diversité culturelle» ([Gouvernement du Québec 2026, 21-23](#)).
- Les fondements de l'intégration nationale sont les suivants: la culture québécoise; la langue officielle et commune, le français; les valeurs démocratiques et québécoises; la laïcité de l'État; la pleine participation et; la primauté des lois.
- La politique détermine une série d'objectifs et de leviers d'action afin d'assurer l'implémentation de l'intégration nationale.

Analyse

Afin d'anticiper la portée de cette loi, le tableau ci-dessous synthétise quelques mesures prévues par l'État, ainsi que les incidences pour le réseau de la TCRI et pour le milieu communautaire.

Mesure	Calendrier	Analyse	Impacts possibles
Révision des programmes d'aide financière	À partir de l'été 2026	Tous les ministères doivent réviser leurs programmes pour veiller à ce que l'aide financière soit compatible avec les fondements du modèle. « [L'État] devra veiller à ce que les conditions d'octroi de toute aide financière destinée à soutenir des projets soient compatibles avec l'intégration nationale et ses fondements. » (Gouvernement du Québec 2026, 43)	Les organismes devront restructurer la rédaction de leurs demandes de financement sous peine de voir leurs subventions refusées. Cette mesure accélère la perte de l'autonomie des organismes en les transformant à des sous-traitants de l'État.

Mesure	Calendrier	Analyse	Impacts possibles
Transformation du Programme d'appui aux collectivités (PAC)	Hiver 2027	Le Programme d'appui aux collectivités est officiellement transformé en un nouveau programme qui s'intitule Programme d'aide financière sur l'intégration nationale. (Gouvernement du Québec 2026, 1) « À cet égard, les organisations subventionnaires seront invitées à faire la promotion du modèle d'intégration du Québec auprès des organisations subventionnées dans le cadre des ententes de financement à venir. » (Gouvernement du Québec 2026, 43)	Les enveloppes budgétaires sont réorientées au profit d'une vision étatique de l'intégration et d'une promotion imposée d'un modèle d'intégration. Pourtant, ce sont les organismes communautaires qui sont les experts de ce sujet. En effet, ces organismes ont mis en place des activités de sensibilisation, de rapprochements interculturels, entre autres, qui ont été bénéfique pour leur communauté et qui ont faites leurs preuves.

Mesure	Calendrier	Analyse	Impacts possibles
Création d'une instance de gouvernance	Automne 2026	Le ministre de la Langue française institue un dispositif pour coordonner la politique et mobiliser les partenaires de l'État. Le MIFI ne semble plus être le seul responsable du dossier de l'immigration. « Historiquement, le Québec a privilégié une approche qui circonscrivait les questions d'intégration et de vivre-ensemble au mandat de l'immigration. Cette approche [...] induisait une conception trop étroite du vivre ensemble au Québec. » (Gouvernement du Québec 2026, 45)	Les canaux de communication réguliers du réseau de la TCRI sont bousculés. En effet, comme son nom l'indique, le Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration était responsable du dossier de l'intégration.

Mesure	Calendrier	Analyse	Impacts possibles
Action contre le racisme et la discrimination	Automne 2026	Les fondements de l'intégration nationale incluent la lutte contre le racisme et la discrimination en tant que valeur démocratique et québécoise : « Des valeurs consensuelles et fondamentales comme l'égalité entre les femmes et les hommes ainsi que la lutte contre le racisme et la discrimination. » (Gouvernement du Québec 2026, 28)	L'État cible les manifestations directes du racisme et de la discrimination en omettant d'intégrer la dimension systémique du problème. De plus, il n'existe pas « une discrimination », mais une multitude de discriminations qui peuvent se rencontrer à multiples intersections. Le milieu communautaire est contraint d'agir dans un cadre conceptuel étroit qui occulte une dimension fondamentale.

Mesure	Calendrier	Analyse	Impacts possibles
Encadrement des financements fédéraux (M30)	Printemps 2026	En s'appuyant sur la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (M30), l'État soumettra l'approbation des ententes fédérales à de nouvelles exigences en lien avec la politique québécoise. L'État obligera également les partenaires à promouvoir le modèle québécois auprès du fédéral. « De plus, en matière d'ententes intergouvernementales, les ministères et organismes publics québécois devront veiller à ce que les conditions d'octroi de toute aide financière fédérale soient compatibles avec l'intégration nationale et ses fondements. » (Gouvernement du Québec 2026, 44)	Cette mesure constitue une atteinte supplémentaire à l'autonomie des organismes communautaires. Ce contrôle accru induit un risque direct de refus des ententes, un blocage des fonds ou une modification et/ou un arrêt à long terme du financement par le gouvernement fédéral.

Position de la TCRI

La TCRI réaffirme son attachement indéfectible aux principes de l'action communautaire autonome et rejette l'imposition d'un cadre étatique de l'intégration. Nous soutenons que l'intégration est un processus complexe, multidimensionnel et impérativement bidirectionnel, dont le réseau de la TCRI possède une expertise terrain. Nous demandons le retrait des clauses de conditionnalité financière qui lient le financement de nos missions à une vision étatique de l'intégration.



TCRI

Table de concertation
des organismes au service
des personnes réfugiées
et immigrantes